



MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal 18 novembre 2025



Introduction

Projet agrivoltaïque de Sainte-Foy de Peyrolières 31470

PC0314812500007

PC0314812500008

*Monsieur Olivier Sacareau
EARL de la Poque*



19 novembre 2025



Ordre du jour

FINANCES LOCALES

1. Investissement avant le vote du budget 2026
2. Versement d'une participation financière au SIVOM de la Bure pour l'accueil d'un enfant scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) au titre de l'année scolaire 2024-2025
3. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'USSF Football pour l'acquisition de matériels
4. Chemin de randonnée de Mongarros : Approbation du projet et du plan de financement des travaux d'aménagement

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique



Ordre du jour (suite)

FONCTION PUBLIQUE

6. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Agent de Maitrise Principal à temps complet et suppression d'un emploi d'Agent de Maitrise à temps complet
7. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet
8. Suppression d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet
9. Suppression d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet (30h)
10. Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet et suppression d'un emploi d'Agent Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet
11. Mise à jour du tableau des effectifs au 18 novembre 2025



Ordre du jour (suite et fin)

POINTS COMPLEMENTAIRES

- Présentation du rapport annuel d'activité 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
- Présentation du rapport annuel d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch
- Présentation du rapport annuel d'activité 2024 de Réseau 31



Compte-rendu des décisions prises depuis le 23 septembre 2025

DECISION N° D.2025-08 du 13 octobre 2025 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les travaux d'aménagement du chemin de randonnée de Mongarros (Pose d'une passerelle et pose de signalétiques)

- Dans l'attente de la décision du conseil municipal qui doit se réunir le 18 novembre 2025 et pour **tenir compte des délais administratifs** imposés par ce dossier, il est autorisé le dépôt d'une **demande de subvention** auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne, sis 1 Boulevard de la Marquette à Toulouse (31090), en vue d'aider au financement des travaux d'aménagement du chemin de randonnée de Mongarros (**pose d'une passerelle et pose de panneaux de signalisation**).
- La demande de subvention porte sur un montant de 5 071,74 euros HT pour un projet dont le coût global est estimé à **8 452,90 € HT**, soit 60 % de la dépense totale du projet



Compte-rendu des décisions prises depuis le 23 septembre 2025

DECISION N° D.2025-09 du 6 novembre 2025 : Dévoisement du réseau pluvial allée des Platanes

Un marché de gré à gré est passé avec la société DUPUY TP, domiciliée 1 impasse de l'Hosté à SAIGUEDE (31470), pour le **dévoisement du réseau pluvial et la création de réservations** allée des Platanes.

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire total maximum de **25 640 € HT** (30 768 € TTC)



1. Investissement avant le vote du budget 2026

- En vertu des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la **limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent.**
- Le montant des dépenses d'investissement budgétisé en 2025 aux chapitres 20, 21 et 23 s'élève à : **183 635,95€.**
- Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de : **45 908,99 €.**



1. Investissement avant le vote du budget 2026

- Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

✓ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	250 €
✓ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	45 658,99€
✓ Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0 €

Total : **45 908,99 €**

Proposition:

ACCEPTER les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.



2. Versement d'une participation financière au SIVOM de la Bure pour l'accueil d'un enfant scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) au titre de l'année scolaire 2024-2025
- Par courrier en date du 8 octobre 2025, Madame la Présidente du SIVOM de la Bure nous informe qu'un enfant de la commune a été scolarisé au titre de l'année scolaire 2024-2025 en classe **ULIS Élémentaire (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)** dans une école élémentaire de Rieumes.
 - Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un **enseignement adapté** dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.



2. Versement d'une participation financière au SIVOM de la Bure pour l'accueil d'un enfant scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) au titre de l'année scolaire 2024-2025

Le dispositif ULIS n'étant pas présent sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières, le SIVOM de la Bure demande une **participation de 1 010,02 €** pour l'accueil de cet enfant conformément à la délibération qu'il a adoptée le 30 septembre 2025

Proposition:

ACCEPTER le principe de participation aux frais de scolarité en classe ULIS demandé par le SIVOM de la Bure pour la scolarisation d'un enfant dans une école de la commune de Rieumes

VERSER la somme de 1 010,02 € au SIVOM de la Bure

INSCRIRE la dépense au budget communal.



3. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'USSF Football pour l'acquisition de matériels

- Les locaux occupés par l'USSF football ont fait l'objet d'un cambriolage en octobre dernier
- Parmi les nombreux effets volés se trouvaient du matériel et des équipements pour les enfants totalement neufs puisqu'achetés dans les jours qui ont précédé le vol
- Afin de **soutenir financièrement l'USSF Football dans cette épreuve** et lui permettre d'acquérir de nouveaux équipements, proposition de verser une **subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €**
- Après le versement de cette subvention exceptionnelle, le montant de la réserve associative approuvé par délibération 10-2024 du 25 mars 2025 serait ainsi porté à 844 €



3. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'USSF Football pour l'acquisition de matériels

Proposition:

APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « USSF Football » pour l'acquisition de nouveaux équipements

PORTER le montant de la réserve associative 2025 à 844 €

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



4. Approbation du projet de création d'un itinéraire de randonnée chemin de Mongarros

- Afin de rendre ce projet de chemin de randonnée opérationnel et potentiellement éligible au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)** du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que, suite aux opérations de bornage réalisées il y a deux mois, il convient aujourd'hui **d'acquérir quelques emprises** privées situées sur le futur tracé, et d'engager des travaux visant à aménager et à sécuriser le parcours.

Proposition:

APPROUVER le projet global de création du chemin de randonnée de Mongarros tel que décrit ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



5. Demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Garonne de l'itinéraire de randonnée du chemin de Mongarros

Proposition:

CREER l'itinéraire de randonnée non motorisée (pédestre, équestre et VTT) dénommé Chemin de Mongarros ;

DONNER son accord de principe à la procédure d'inscription au PDIPR de l'itinéraire du chemin de Mongarros et demande une analyse de ses caractéristiques intrinsèques ;

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de passage sur les propriétés privées et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.



Extrait du
Conseil Municipal
du 25 juin 2024



5. Approbation du plan de financement du projet de création de l'itinéraire de randonnée de Mongarros

- Les travaux et aménagements prévus initialement pour un montant estimatif de 25 000 € TTC relevant de la compétence intercommunale et les projets d'acquisition et de bornage ayant également évolué, l'enveloppe maximale **à la charge de la commune** serait donc réévaluée à **19 601,60 € TTC** (18 307,34 € HT) détaillée comme suit :

✓ Achat de terrains :	11 836,00 € TTC (11 836 € HT)
✓ Frais d'actes :	2 200,00 € TTC (1 833,34 € HT)
✓ Frais de bornage :	5 565,60 € TTC (4 638 € HT)

- Le plan de financement du projet serait donc le suivant :
 - ✓ Part communale (autofinancement) : 12 307,34 € HT / 13 601,60 € TTC
 - ✓ Conseil Départemental de la Haute-Garonne (**subvention**) : **6 000 € HT/TTC**



5. Approbation du plan de financement du projet de création de l'itinéraire de randonnée de Mongarros

Proposition:

APPROUVER le projet modifié de création de l'itinéraire de randonnée de Mongarros ;

APPROUVER la nouvelle enveloppe financière d'un montant de 19 601,60 € TTC (18 307,34 € HT) allouée à ce projet ;

APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessus ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention de 6 000 € maximum dans la limite de 60% de la dépense engagée;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



4. Chemin de randonnée de Mongarros : Approbation du projet et du plan de financement des travaux d'aménagement

- La poursuite de ce projet nécessite aujourd'hui la pose de:
 - Nouvelle passerelle 6 969 € HT
 - Panneaux de signalisation 968,73 € HT
 - Panneau d'information au départ du chemin 27,17 € HT
 - Gestion du premier entretien 488 € HT
- Le coût total de l'opération serait donc de 8 452,90 € HT et pourrait être financé comme suit :
 - Part communale (autofinancement) : 3 381,16 € HT
 - Conseil Départemental de la Haute-Garonne (**subvention de 60%**) : 5 071,74 € HT.



4. Chemin de randonnée de Mongarros : Approbation du projet et du plan de financement des travaux d'aménagement

Proposition:

APPROUVER le projet d'aménagement et de sécurisation de l'itinéraire de randonnée de Mongarros tel que présenté par Monsieur le Maire

APPROUVER l'enveloppe financière d'un montant de 8 452,90 € HT allouée à ce projet

APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'attribution d'une subvention de 5 071,74 € correspondant à 60% de la dépense engagée pour l'aménagement et la gestion du sentier de randonnée non motorisée de Mongarros qui a fait l'objet d'une demande de classement au PDIPR en date du 25 juin 2024



4. Chemin de randonnée de Mongarros : Approbation du projet et du plan de financement des travaux d'aménagement

Proposition:

REALISER les travaux dans le respect de la réglementation environnementale en vigueur en vue de préserver la biodiversité et les paysages et de respecter les conditions du règlement départemental d'aide financière pour l'aménagement, la gestion et la signalétique des sentiers de randonnée non motorisée

ENTRETENIR au moins deux fois par an les itinéraires dans le respect de la réglementation environnementale en vigueur en vue de préserver la biodiversité et les paysages

UTILISER du bois PEFC pour le mobilier et signalétique bois

APPOSER le logo du Conseil départemental de la Haute-Garonne sur l'ensemble des supports

TRANSMETTRE au Conseil départemental (Direction de la Transition Écologique du Territoire (DTE) les données de fréquentation (quantitatives et qualitatives) qu'il aura réalisées

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique



Haute-Garonne Numérique, Syndicat mixte Ouvert, **créé en juin 2016** à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne, est chargé de mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui prévoit de couvrir la quasi-totalité du territoire du département en **Très Haut Débit par la fibre optique** chez l'abonné à partir de 2019, soit 548 communes et plus de 500 000 habitants.

Le Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique est composé du Conseil départemental, des Communautés d'Agglomération Le Muretain et le SICOVAL, et de 15 Communautés de communes, membres au titre de la compétence « Aménagement Numérique du Territoire » au sens de l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).



5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

- L'**année 2023** est marquée par la fin de la construction du projet initial, et la **transition vers l'exploitation, la maintenance, et la vie du réseau** initialement construit, dans le cadre de la délégation de service public.
- Si le cœur de métier est le déploiement du réseau très haut débit, le **développement des services et usages numériques constitue une étape logique**, essentielle et complémentaire dans une optique de mutualisation des moyens, ADN du Syndicat mixte.
- De plus, l'**ambition de la feuille de route numérique**, adoptée par le Conseil départemental en **mars 2024**, et à laquelle le Syndicat participe, est de **permettre aux collectivités de réussir leur transition numérique** et de bénéficier de conseils, de prestations et d'offres adaptés.
- A l'occasion du Conseil Syndical du **17 décembre 2024**, Haute-Garonne Numérique a soumis au vote la **modification de ses statuts afin d'y ajouter un mission complémentaire relative au « développement des usages et services numériques »**.



5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

Cette mission est facultative et non exclusive. Le choix d'y adhérer est libre.

La mission SUN peut prendre plusieurs formes, à savoir :

- Des **actions de mutualisation**, veille, formation, accompagnement, prestations de services autour des enjeux du numérique ;
- Des **actions d'ingénierie et d'accompagnement** à l'élaboration de projets numériques pour les territoires (notamment sur les sujets des objets connectés, de la vidéoprotection, de la gestion des données, de l'archivage numérique, du numérique éducatif...) ;
- Des **actions de conception** et de mise en œuvre de projets d'usages et services numériques mutualisés ;
- La mutualisation de compétences dans le domaine des systèmes d'information.



5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

Le Syndicat confirme ainsi son positionnement en tant qu'opérateur public de services numériques (OPSN), et dispose de plusieurs modalités d'intervention :

- Il peut agir comme **coordonnateur de groupement de commandes** pour ses membres adhérents et non-membres dans des domaines liés à son objet et ses missions.
- Il s'est constitué en **centrale d'achat pour ses membres adhérents et non-membres** pour toute catégorie d'achat en lien avec son objet et ses missions.
- Le Syndicat peut réaliser des prestations intégrées pour le compte de ses membres adhérents, en rapport avec son objet statutaire.
- De manière accessoire, il peut effectuer des prestations de services pour des collectivités non-membres et des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, dans le respect de son objet statutaire et du droit de la commande publique et de la concurrence.
- Le Syndicat peut également mener des missions de conseil et d'accompagnement, des actions de sensibilisation et de médiation, ainsi que fournir des solutions mutualisées d'achat.



5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

LA CENTRALE NUMÉRIQUE



La Centrale Numérique
est une création
du Syndicat mixte
Haute-Garonne Numérique

La Centrale Numérique
est un projet global
de mutualisation

à travers 3 univers
complémentaires de services
pour les collectivités
du département



Accès CANUT

Prise en charge des frais
d'adhésion pour accéder
aux meilleures offres
numériques et télécoms.

Des marchés adaptés
pour simplifier
les achats numériques
des collectivités



Réseau LIGAM

Un réseau sécurisé
et performant
reliant vos sites publics
pour faciliter l'échange
de données,
l'accès aux services
en ligne,
le partage de
ressources,
en mutualisant les
coûts numériques



Accompagnement Expert

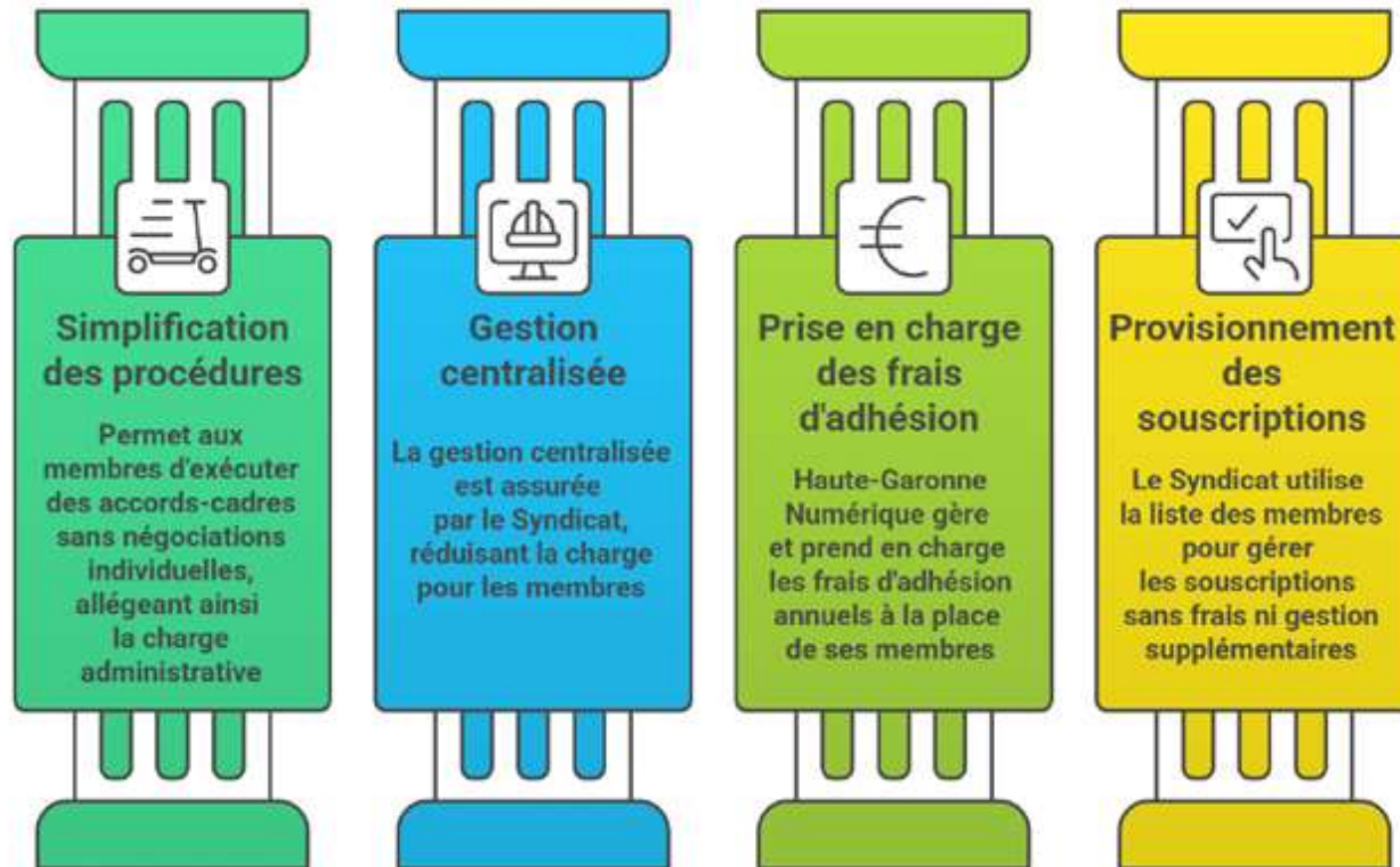
Une expertise,
un accompagnement
et des conseils
personnalisés
pour vos projets
numériques

5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA

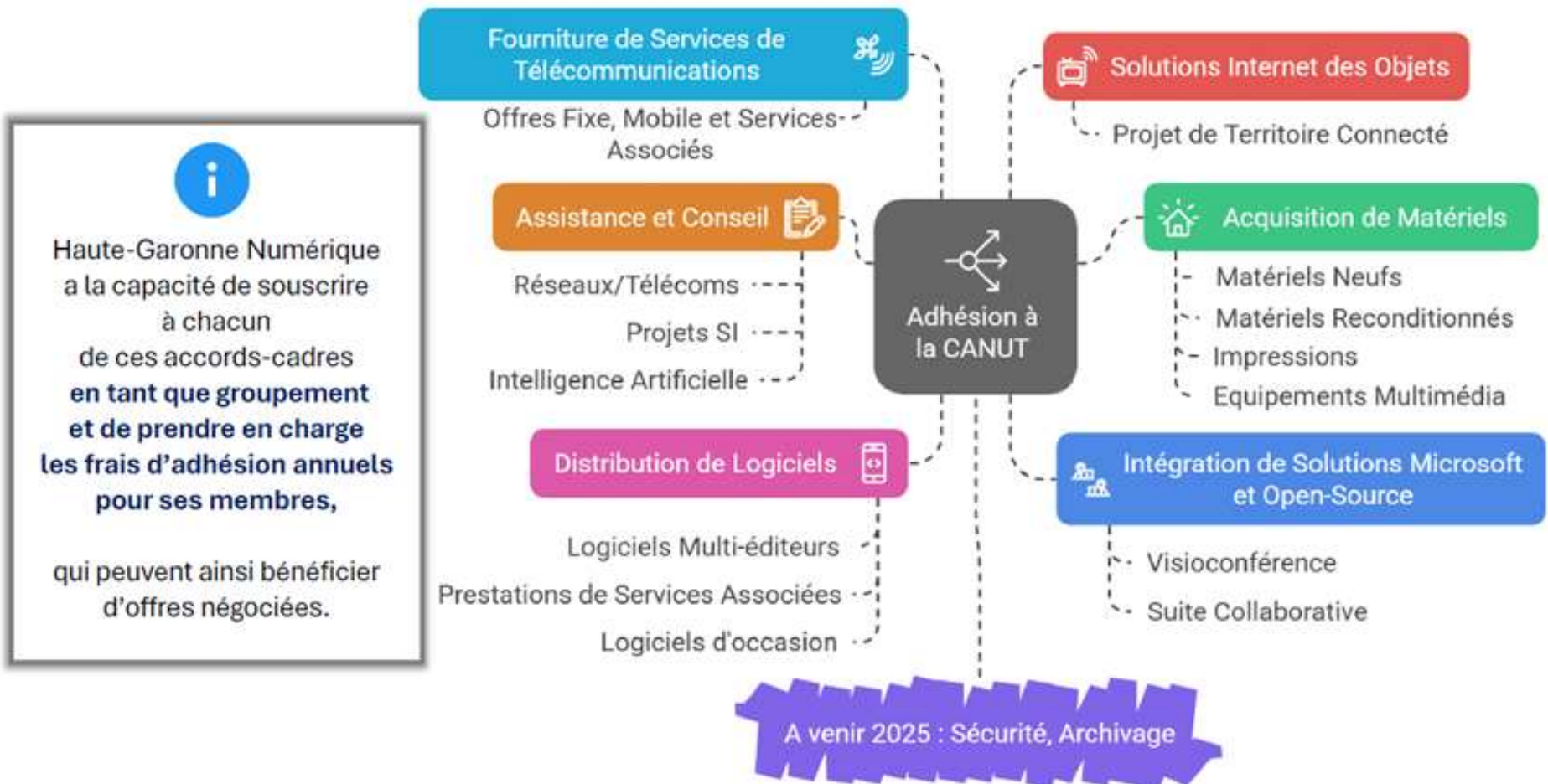


Quels sont les avantages de l'adhésion au groupement porté par le Syndicat ?



5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA



5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

En adhérant au Syndicat au titre de la **mission relative au « développement des usages et services numériques » (mission SUN)**, les membres actuels, mais aussi les communes, les syndicats et les établissements publics de Haute-Garonne ont la possibilité de bénéficier des compétences, de l'ingénierie de projet, des prestations et des services numériques mutualisés qui seront opérés par Haute-Garonne Numérique.

Le coût d'adhésion (contribution) à la mission SUN est défini annuellement par délibération du Conseil Syndical.

La contribution au titre de l'année 2025 est gratuite, fixée à zéro €.



5. Délibération portant approbation des statuts et adhésion à la mission « Développement des services et usages numériques » (Mission SUN) du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

Proposition:

ADHERER au Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique au titre de la mission "développement des services et usages numériques" (mission SUN)

ADOPTER les statuts du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

S'ENGAGER à verser la participation au Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique telle que fixée par délibération du Syndicat mixte

DIRE que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget

DESIGNER comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Conseil Syndical de l'adhésion de la commune :

Monsieur KAUFFEISEN Antoine (Conseiller délégué à la gestion de l'informatique et des réseaux internet et téléphoniques)

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet



6. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet et suppression d'un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet

- Madame Célia BARREIRA, responsable du service entretien-restauration et titulaire du grade d'Agent de Maîtrise à temps complet, remplit les conditions statutaires d'ancienneté et d'échelon pour bénéficier d'un **avancement de grade en 2026**.
- Conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité établies le 1er janvier 2021 il convient de **créer, à compter du 1er janvier 2026, un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet** qui sera occupé par Madame BARREIRA et de supprimer à la même date le poste d'Agent de Maîtrise à temps complet occupé actuellement par cet agent.



6. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet et suppression d'un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet

Proposition:

SUPPRIMER à compter du 1er janvier 2026 le poste d'Agent de Maîtrise à temps complet occupé par Madame Célia BARREIRA

CREER à compter du 1er janvier 2026 un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet qui sera occupé par Madame Célia BARREIRA

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers

INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget



7. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet

- Madame Ghislaine BASCOU, agent en charge de l'urbanisme et titulaire du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet, remplit les conditions statutaires d'ancienneté et d'échelon pour bénéficier d'un **avancement de grade en 2026**.
- Conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité établies le 1er janvier 2021 il convient de créer, **à compter du 1er janvier 2026, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe** à temps complet qui sera occupé par Madame BASCOU et de supprimer à la même date le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet occupé actuellement par cet agent.



7. Avancement de grade : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet

Proposition:

SUPPRIMER à compter du 1er janvier 2026 le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet occupé par Madame Ghislaine BASCOU

CREER à compter du 1er janvier 2026 un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet qui sera occupé par Madame Ghislaine BASCOU

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers

INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget



8. Suppression d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet

- Rappel: Par la délibération 30/2019 du 28 novembre 2019 le conseil municipal avait créé un emploi de **responsable des affaires générales, secrétaire général à temps complet relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux** (Rédacteur Territorial, Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe).
- Le titulaire du poste ayant fait l'objet d'une **promotion interne en catégorie A** et ayant été définitivement titularisé sur le grade d'Attaché Territorial en octobre dernier, il convient de supprimer aujourd'hui l'emploi d'origine devenu vacant.



8. Suppression d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet

Proposition:

SUPPRIMER à compter de ce jour l'emploi de catégorie B relevant du cadre d'emploi de Rédacteur Territorial, Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet créé par délibération 30/2019 du 28 novembre 2019

MODIFIER le tableau des effectifs de la collectivité

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier



9. Suppression d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet (30h)

- Un agent titulaire du grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30h) a été admis à la **retraite** pour invalidité le 1er novembre dernier.
- L'emploi créé par délibération 52/09 le 19 novembre 2009 étant devenu vacant et n'étant pas destiné à être pourvu à nouveau, il convient de le supprimer.



9. Suppression d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet (30h)

Proposition:

SUPPRIMER à compter de ce jour l'emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30h) créé par délibération 52/09 du 19 novembre 2009

MODIFIER le tableau des effectifs de la collectivité

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier



10. Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet et suppression d'un emploi d'Agent Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet

- L'agent en charge de l'urbanisme, actuellement titulaire du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et titulaire du grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet par avancement de grade à compter du 1er janvier 2026, a sollicité sa **mutation** dans une autre collectivité à compter du 1er février 2026.
- Afin de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais et de prévoir une période de « tuilage » suffisante pour prendre connaissance des dossiers en cours, Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de **créer dès aujourd'hui un emploi relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs (Adjoint – Adjoint Principal de 2^{ème} classe – Adjoint Principal de 1^{ère} classe)** à temps complet.
- Il ajoute que l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe créé par délibération en cette séance serait **supprimé dès le départ effectif de l'agent actuellement en poste** et au plus tard le 1er février 2026.



10. Création d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet et suppression d'un emploi d'Agent Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet

Proposition:

CREER à compter de ce jour un emploi relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs (Adjoint – Adjoint Principal de 2ème classe – Adjoint Principal de 1ère classe) à temps complet qui sera pourvu par recrutement externe dans les meilleurs délais

SUPPRIMER à compter du départ de l'agent en poste et au plus tard le 1er février 2026, l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet créé par délibération en cette séance

MODIFIER le tableau des effectifs de la collectivité

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers



11. Mise à jour du tableau des effectifs au 18 novembre 2025

- Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
- Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
- Le tableau des effectifs de la collectivité doit être régulièrement mis à jour, en fonction des créations ou des suppressions de postes adoptées en conseil municipal.
- La dernière mise à jour est intervenue le 23 septembre 2025.



6. Mise à jour du tableau des effectifs au 23 septembre 2025

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	FONCTIONS	EMPLOIS CREEES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS	DUREE HEBDO	ETP sur postes statutaires pourvus	ETP sur postes occupés par voie contractuelle	ETP sur postes créés et budgétisés non pourvus
FILIERE TECHNIQUE								
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux (Cat C)								
Agent de Maîtrise Territorial	Responsable service Entretien-Restauration	1	1	0	35h	1		
Sous Total		1	1	0		1	0	0
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux (Cat C)								
Adjoint Technique	Agent du service technique	3	2	1	35h	2	1	
	Agent des écoles faisant fonction d'ATSEM	1	0	1	30h		0,86	
	Agent du service entretien-restauration	5	2	3	30h	1,72	2,58	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	Agent du service technique	2	2	0	35h	2		
	Agent du service entretien-restauration	2	2	0	30h	1,72		
Sous Total		14	9	5		8,44	4,44	0
TOTAL FILIERE		15	10	5		9,44	4,44	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE								
Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (Cat C)								
ATSEM Principal de 2ème classe	Agent des écoles maternelles	1	0	1	30h		0,86	
ATSEM Principal de 1ère classe	Agent des écoles maternelles	2	0	2	30h		0,86	0,86
TOTAL FILIERE		3	0	3		0	1,72	0,86
TOTAL TOUTES FILIERES		26	16	10		15,44	6,16	1,86
ETP SUR POSTES BUDGETISES (POURVUS ET NON POURVUS)		23,46						

Extrait du
Conseil Municipal
du 23 septembre 2025



CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	FONCTIONS	EMPLOIS CREES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS	DUREE HEBDO	ETP sur postes statutaires pourvus	ETP sur postes occupés par voie contractuelle	ETP sur postes créés et budgétisés non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux (Cat A)								
Attaché Territorial	Directeur Général des Services	1	1	0	35h	1		
Sous Total		1	1	0	0	1	0	0
Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux (Cat B)								
Rédacteur Principal 1ère classe	Directeur des Services	1	0	1	35h	0		
Sous Total		1	0	1		0	0	0
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux (Cat C)								
Adjoint Administratif	Accueil / Etat Civil	1	1	0	35h	1		
	Communication/Associations	1	0	1	35h			1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Urbanisme	1	1	0	35h	1		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Ressources Humaines	1	1	0	35h	1		
	Comptabilité	1	1	0	35h	1		
	Ludothèque	1	1	0	35h	1		
Sous Total		6	5	1		5	0	1
TOTAL FILIERE		8	6	2		6	0	1
FILIERE TECHNIQUE								
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux (Cat C)								
Agent de Maîtrise Territorial	Responsable service Entretien-Restauration	1	1	0	35h	1		
Sous Total		1	1	0		1	0	0
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux (Cat C)								
Adjoint Technique	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
	Agent du service technique	1	0	1	35h		1	
	Agent des écoles faisant fonction d'ATSEM	1	0	1	30h		0,86	
	Agent du service entretien-restauration	1	1	0	30h	0,86		
	Agent du service entretien-restauration	1	1	0	30h	0,86		
	Agent du service entretien-restauration	1	0	1	30h		0,86	
	Agent du service entretien-restauration	1	0	1	30h		0,86	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
	Agent du service entretien-restauration	1	1	0	30h	0,86		
Sous Total		14	9	5		8,44	4,44	0
TOTAL FILIERE		15	10	5		9,44	4,44	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE								
Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (Cat C)								
ATSEM Principal de 2ème classe	Agent des écoles maternelles	1	0	1	30h		0,86	
ATSEM Principal de 1ère classe	Agent des écoles maternelles	1	0	1	30h			0,86
	Agent des écoles maternelles	1	0	1	30h		0,86	
TOTAL FILIERE		3	0	3		0	1,72	0,86
TOTAL TOUTES FILIERES		26	16	10		15,44	6,16	1,86
ETP SUR POSTES BUDGETISES (POURVUS ET NON POURVUS)						23,46		

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	FONCTIONS	EMPLOIS CRES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS	DUREE HEBDO	ETP sur postes statutaires pourvus	ETP sur postes occupés par voie contractuelle	ETP sur postes créés et budgétisés non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux (Cat A)								
Attaché Territorial	Directeur Général des Services	1	1	0	35h	1		
Sous Total		1	1	0	0	1	0	0
Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux (Cat B)								
Rédacteur Principal 1ère classe	Directeur des Services	1	0	1	35h	0		
Sous Total		1	0	1		0	0	0
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux (Cat C)								
Adjoint Administratif	Accueil / Etat Civil	1	1	0	35h	1		
	Communication/Associations	1	0	1	35h			1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Urbanisme	1	1	0	35h	1		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Ressources Humaines	1	1	0	35h	1		
	Comptabilité	1	1	0	35h	1		
	Ludothèque	1	1	0	35h	1		
Sous Total		6	5	1		5	0	1
TOTAL FILIERE		8	6	2		6	0	1



FILIERE TECHNIQUE								
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux (Cat C)								
Agent de Maîtrise Territorial	Responsable service Entretien-Restauration	1	1	0	35h	1		
Sous Total		1	1	0		1	0	0
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux (Cat C)								
Adjoint Technique	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
	Agent du service technique	1	0	1	35h		1	
	Agent des écoles faisant fonction d'ATSEM	1	0	1	30h		0,86	
	Agent du service entretien-restauration	1	1	0	30h	0,86		
	Agent du service entretien-restauration	1	1	0	30h	0,86		
	Agent du service entretien-restauration	1	0	1	30h		0,86	
	Agent du service entretien-restauration	1	0	1	30h		0,86	
	Agent du service entretien-restauration	1	0	1	30h		0,86	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
	Agent du service technique	1	1	0	35h	1		
	Agent du service entretien-restauration	1	1	0	30h	0,86		
	Agent du service entretien-restauration	1	1	0	30h	0,86		
Sous Total		14	9	5		8,44	4,44	0
TOTAL FILIERE		15	10	5		9,44	4,44	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE								
Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (Cat C)								
ATSEM Principal de 2ème classe	Agent des écoles maternelles	1	0	1	30h		0,86	
ATSEM Principal de 1ère classe	Agent des écoles maternelles	1	0	1	30h			0,86
	Agent des écoles maternelles	1	0	1	30h		0,86	
TOTAL FILIERE		3	0	3		0	1,72	0,86
TOTAL TOUTES FILIERES		26	16	10		15,44	6,16	1,86
ETP SUR POSTES BUDGETISES (POURVUS ET NON POURVUS)						23,46		

Effectifs au 23 septembre 2025

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	EMPLOIS CREEES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS	ETP sur postes statutaires pourvus	ETP sur postes occupés par voie contractuelle	ETP sur postes créés et budgétisés non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	8	6	2	6	0	1
FILIERE TECHNIQUE	15	10	5	9,44	4,44	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	3	0	3	0	1,72	0,86
TOTAL TOUTES FILIERES	26	16	10	15,44	6,16	1,86
ETP SUR POSTES BUDGETISES (POURVUS ET NON POURVUS)				23,46		

Effectifs au 18 novembre 2025

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	EMPLOIS CREEES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS	ETP sur postes statutaires pourvus	ETP sur postes occupés par voie contractuelle	ETP sur postes créés et budgétisés non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	9	6	3	6	0	3
FILIERE TECHNIQUE	16	10	6	9,44	4,44	1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	0	2	0	1,72	0
TOTAL TOUTES FILIERES	27	16	11	15,44	6,16	4
ETP SUR POSTES BUDGETISES (POURVUS ET NON POURVUS)				25,6		

Projection au 1er février 2026

CADRE D'EMPLOI, GRADE DES AGENTS	EMPLOIS CREEES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS	ETP sur postes statutaires pourvus	ETP sur postes occupés par voie contractuelle	ETP sur postes créés et budgétisés non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	7	6	1	6	0	1
FILIERE TECHNIQUE	15	15	0	13,88	0	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	0	2	0	1,72	0
TOTAL TOUTES FILIERES	24	21	3	19,88	1,72	1
ETP SUR POSTES BUDGETISES (POURVUS ET NON POURVUS)				22,6		

11. Mise à jour du tableau des effectifs au 18 novembre 2025

Proposition:

APPROUVER le tableau des effectifs de la collectivité mis à jour le 18 novembre 2025 tel que présenté en annexe



Présentation du rapport annuel d'activité 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Cœur de Garonne



Rapport Annuel
sur le service public de prévention et
de gestion des déchets ménagers et
assimilés

Année 2024

- **Le territoire** : 48 communes 35091 Habitants
50km du Nord au Sud
- **L'équipe** : 48 postes avec deux secteurs
d'interventions Nord et Sud
- **Les services majeurs et les moyens associés** :
le ramassage des OM en PAP Porte à porte ou
PAV Point d'apport volontaire
3 déchetteries à Rieumes, au Fousseret et à
Cazères
- **Le traitement des déchets collectés et les
repreneurs**
- **Des bilans de collecte, de traitement, le coût
du service et son financement.**



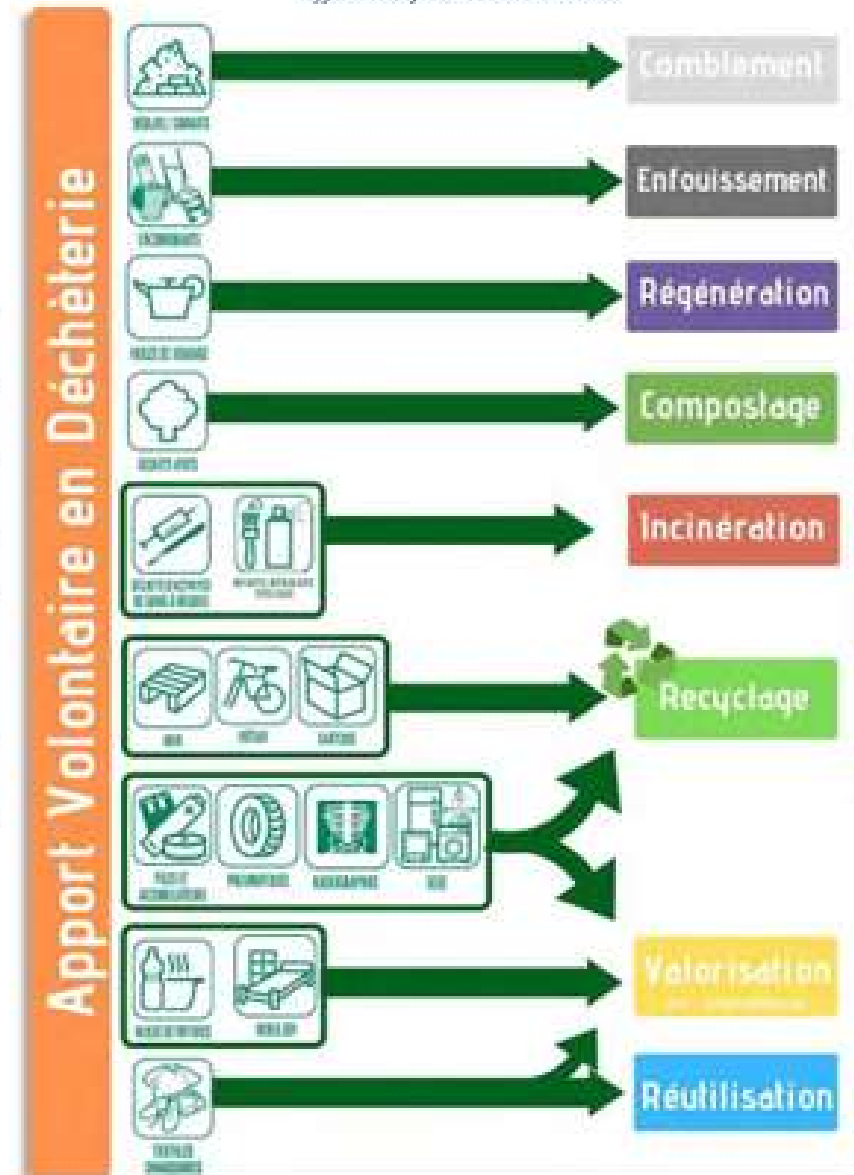
Présentation du rapport annuel d'activité 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Le traitement des déchets collectés

Tout-venant	Ferrailles	Bois	Branchages
Pelouses	Gravats	Cartons	Gros électroménager
Petit électroménager	Ecrans	Déchets Ménagers Spéciaux	Lampes et Néons
Huile de vidange	Huile alimentaire usagée	Piles et batteries	Papiers Graphiques
Emballages Ménagers Recyclables	Verre d'emballage	Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (patients en auto-traitement)	Pneus de véhicules légers (propres)
Textiles et Chaussures usagés	Radiographies médicales	Mobilier usagé	

Tableau 7: Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne

Figure 11 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie



Présentation du rapport annuel d'activité 2024 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

- Sainte-Foy-de-Peyrolières est en mixte PAP et PAV
- L'aire de compostage allée des platanes (figure 15 p28 du rapport)
- La lutte contre le gaspillage alimentaire aux écoles avec leurs bacs de compostage et des actions de sensibilisation auprès des classes en élémentaire par l'ambassadrice du tri
- Les bornes textiles au Parayré et au stade en activité



Figure 15: Aire de compostage partagé de Ste Foy de Peyrolières



Bilan de collecte des déchets

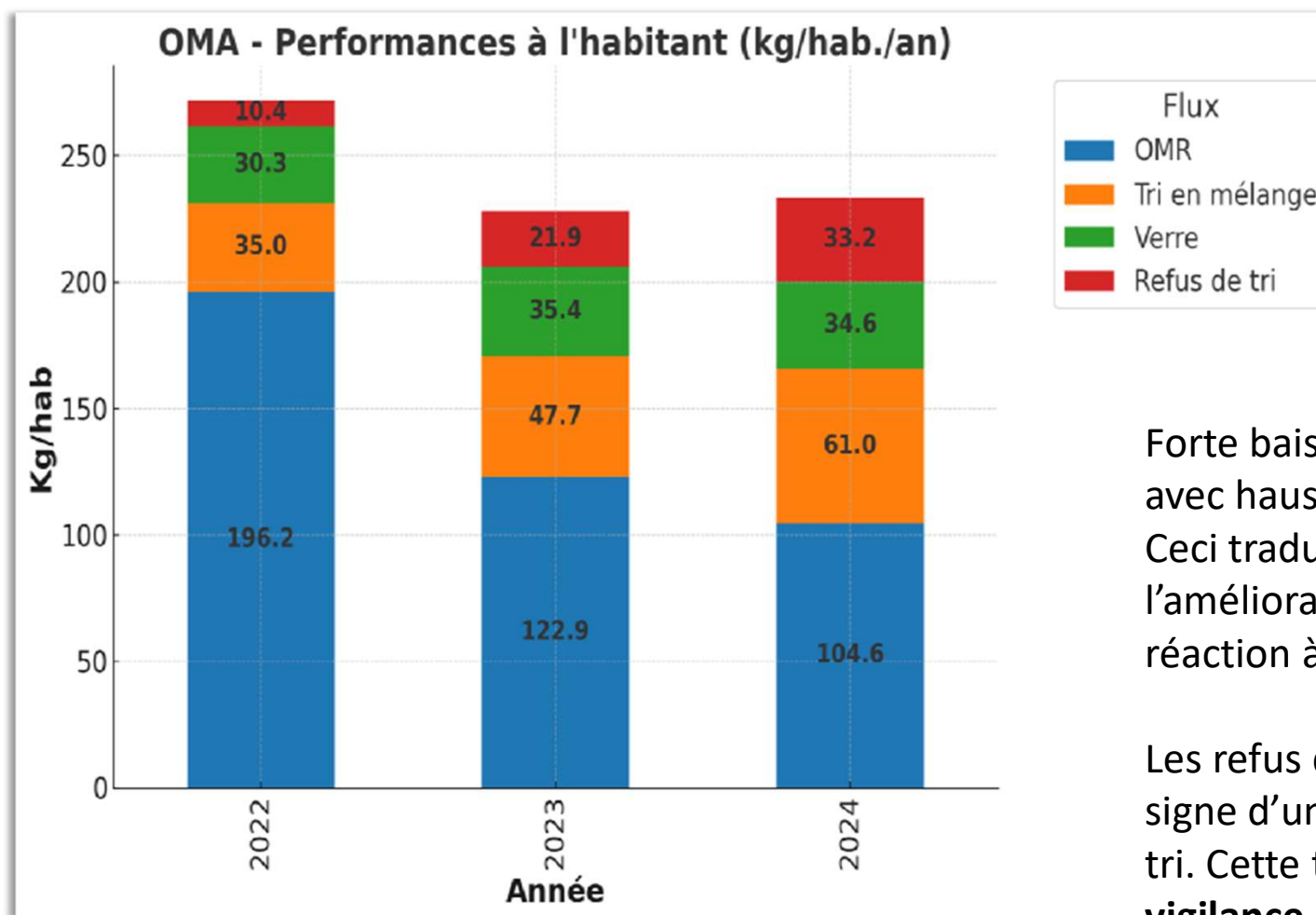


Figure 21: Détail des flux d'OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2022



Forte baisse (- 46 % sur 2 ans) des OMR avec hausse marquée du tri en mélange. Ceci traduit un transfert des flux grâce à l'amélioration de la collecte sélective en réaction à la mise en place de la TI.

Les refus de tri progressent fortement, signe d'une augmentation des erreurs de tri. Cette tendance constitue **un point de vigilance majeur** pour améliorer la qualité du tri.

Le défi pour 2025 ne sera plus seulement de réduire les OMR mais de réduire la production totale de déchets.



Communication

Site Internet Cœur de Garonne

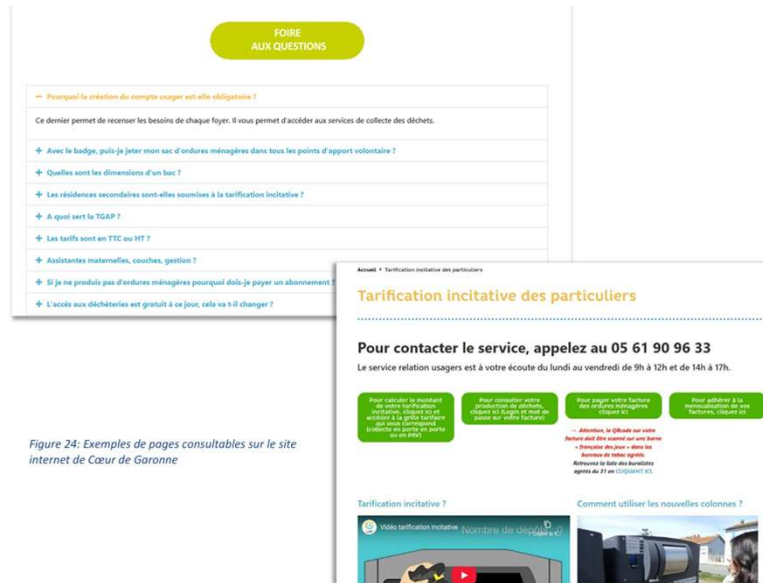


Figure 24: Exemples de pages consultables sur le site internet de Cœur de Garonne

Newsletter, Affiches, autres communications)



Journée Nettoyons la Nature

Visites gratuites du centre du SYSTOM



Journal intercommunal



Figure 27: Pages publiées en 2023 sur le journal de Cœur de Garonne

SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

Centre de village



Place Henri Dunant



Rue Saint-Jude



Rue Jean-Baptiste Clément



Place du 14 juillet

Extérieur centre village



Chemin de Faoussely



Intersection chemin de la Saudrune/
chemin d'en Naoure



Parking stade



Intersection route de la Salvetat/
chemin d'en Mazeris



Salle des fêtes du Parayre



Chemin du Minjoulet

10 PAV
Installés



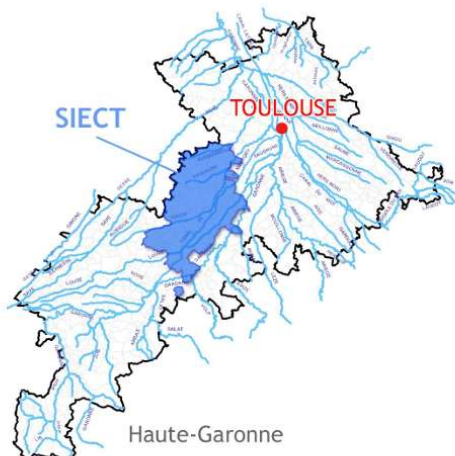
Présentation du rapport annuel d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 031-200076883-20250923-20250931-DE

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DES EAUX
DES COTEAUX
DU TOUCH

RAPPORT ANNUEL 2024

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
&
RAPPORT D'ACTIVITE DU SIECT



CHIFFRES CLES ANNEE 2024

PRODUCTION STOCKAGE ET DISTRIBUTION

- o **7,9 Mm³** d'eau potable produits à partir des usines (y compris vente d'eau)
- o **1576 km** de réseau de distribution d'eau potable
- o **38** réservoirs d'eau pour un volume total de **24 000 m³**
- o Rendement des réseaux : - **72 %** Lherm/Fousseret
- **48 %** Cazères/Couladère
- **65 %** Plagne

CONSUMMATION

- o **38 645** abonnés
- o **5,2 Mm³** d'eau potable comptabilisé (hors vente d'eau)
- o **135 m³/an** : consommation moyenne d'eau par abonné et par an
- o **468** poses de nouveaux compteurs

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

- o **115** analyses microbiologiques réalisés par l'ARS sur le réseau et les usines
> **99,1 %** de conformité aux limites de qualité
- o **127** analyses physico-chimiques réalisés par l'ARS sur le réseau et les usines
> **93,7 %** de conformité aux limites de qualité

PRIX DE L'EAU POTABLE (hors assainissement)

- o **2,39 € TTC / m³** : prix du m³ basé sur une consommation annuelle de 120 m³
- o **287,02 € TTC** : facture moyenne pour 120 m³
(même tarif depuis 2021, sauf pour Cazères et Couladère même tarif depuis 2023)

TRAVAUX

- o **5,7 M€ HT** de montant total (3,5 M€ en 2023)
- o **5,8 km** de conduites posées (7,2 km en 2023)

BUDGET DEPENSE

- o **19,4 M€ HT** : budget total (16,4 M€ en 2023)
- o **7,7 M€ HT** : budget investissement (5,1 M€ en 2023)
- o **11,7 M€ HT** : budget fonctionnement (11,3 M€ en 2023)



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX RAPPORT 2024

Présentation du rapport annuel d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch

INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024			
Communes	Indice mise en œuvre ANC (max 140)* D302.0	Total d'installations contrôlées	Taux de conformité (%) P301.3
BEAUFORT	110	164	83,5
BERAT	110	267	75,7
BOIS DE LA PIERRE	110	197	77,7
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	110	135	81,5
CAMBERNARD	110	213	88,7
CAPENS	110	94	78,7
CASTIES LABRANDE	60	46	78,3
FONSORBES	110	329	79,3
FONTENILLES	110	768	81,8
FORGUES	110	101	76,2
GRATENS	110	363	77,1
LABASTIDE CLERMONT	110	292	81,5
LABASTIDETTE	110	42	52,4
LAFITTE VIGORDANE	110	480	80,2
LAHAGE	110	74	77,0
LAUTIGNAC	60	49	65,3
LAVERNOSE LACASSE	110	167	74,3
LONGAGES	110	522	79,1
LUSSAN ADEILHAC	110	121	66,9
MARIGNAC LASCLARES	110	204	74,5
MONDAVEZAN	60	171	69,6
MONES	110	35	80,0
MONTASTRUC SAVES	60	9	77,8
MONTEGUT BOURJAC	60	66	77,3
MONTGRAS	110	50	84,0
MONTOUSSIN	110	66	80,3
PEYSSIES	80	154	74,0
PIN MURELET	60	30	63,3
PLAGNOLE	110	153	77,8
POLASTRON	90	32	62,5
POUCHARRAMET	110	290	78,6
SABONNERES	110	154	81,8
SAIGUEDE	110	280	86,4
ST CLAR DE RIVIERE	110	109	83,5
ST ELIX LE CHÂTEAU	110	270	74,4
STE FOY	110	599	80,3
ST HILAIRE	110	71	83,1
ST LYS	110	222	74,3
ST THOMAS	110	263	86,3
SAJAS	60	26	53,8
SAVERES	110	95	74,7
TOTAL	Moy. 100,2	7773	76,4
<i>Moyenne nationale 2022</i>	<i>100,7</i>		<i>62</i>

Taux de conformité de nos stations d'assainissement :

- 80%, légèrement au dessus de la moyenne.
- Une part importante est issue des diagnostics avant vente.
- Les diagnostics sont obligatoires et la station doit être mise en conformité dans les 12 mois.



Présentation du rapport annuel d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch

Page 41 : renforcement route de Lombez
dim 80 à 140 sur 1000ml en 2024 (2ème tranche
subventionnée par le CD31 à hauteur de 92155€)



Pour mémoire, la subvention de la première tranche a été de 66000€ (Portion plus courte).

Information: le SIECT prend en charge les travaux rue Saint Jude dans son programme hors tranche (remplacement conduite fonte DN100)



Présentation du rapport annuel d'activité 2024 de Réseau 31



[Reseau31-rapport-2024](#)



Présentation du rapport annuel d'activité 2024 de Réseau 31

2024, LES CHIFFRES CLÉS

 **ADHÉRENTS**
252
COMMUNES

 **3**
SYNDICATS

 **11**
EPCI

 **POPULATION**
542 100

 **379**
AGENTS

EAU POTABLE

CAPTAGES	164
UDI	107
USINE	7
STATIONS DE TRAITEMENT	16
RÉSERVOIRS	268
RÉSEAUX (LINÉAIRE EN KM)	2 683
ABONNÉS	66 853
PRIX DE L'EAU PAR M ³ POUR 120 M ³ POUR L'ANNÉE 2024	2,36€ PRIX TTC

Répartition chiffre d'affaire activité eau potable



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

STATIONS D'ÉPURATION	136
POSTES / OUVRAGES	452
POINTS DE MESURE	460
RÉSEAUX	1 506
ABONNÉS	87 951
PRIX DE L'ASSAINISSEMENT PAR M ³ POUR 120 M ³ POUR L'ANNÉE 2024	2,57€

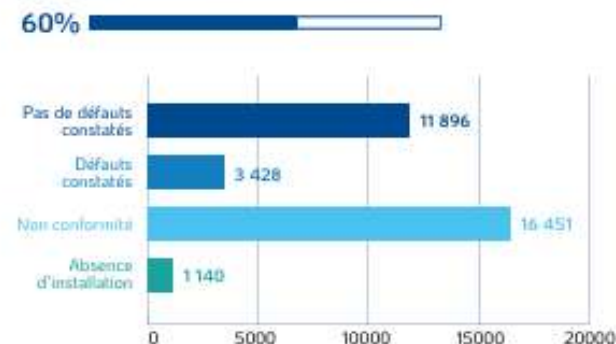
Répartition chiffre d'affaire activité assainissement collectif



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

54 930
INSTALLATIONS

ÉTAT DU PARC (DEGRÉ DE CONNAISSANCE DU PARC)



EAU BRUTE

MICRO CENTRALE	4
POINTS DE MESURE	68
POSTES / OUVRAGES	15
RÉSERVOIRS / RETENUES	6



EAUX PLUVIALES

21 POSTES / OUVRAGES



URBANISME

CU	718
DP	428
PA	127
PC	810

Prochain conseil

Mardi 17 février 2026



Prochaines réunions

- **Prochains bureaux:**

- ✓ Jeudi 4 décembre 2025
- ✓ Jeudi 8 janvier 2026
- ✓ Jeudi 29 janvier 2026
- ✓ Jeudi 19 février 2026
- ✓ Jeudi 16 avril 2026
- ✓ Jeudi 12 mai 2026
- ✓ Jeudi 18 juin 2026



- **Prochains conseils communautaires:**

- ✓ Jeudi 20 novembre 2025 Cazères
- ✓ Mardi 16 décembre 2025 Rieumes
- ✓ Jeudi 5 février 2026 DOB
- ✓ Jeudi 5 mars 2026 Budget + CA
- ✓ Jeudi 9 avril 2026 Elections
- ✓ Jeudi 23 avril 2026 Autres points





**Transmettre le
devoir de
mémoire**



PARLONS-EN

Prévention routière



Samedi 22 novembre 2025
à 10h, La Halle



En présence du Major Jean-Marc
ROUSSEL, gendarmerie de Saint-Lys et
de François BASTIEN, association
Prévention Routière

